



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 2	Date de la modification : Le 18 septembre 2023
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECCP-RFP-2023-2367	
Titre : Numériseurs à grand volume	
Date de clôture de la demande de proposition : Le 26 septembre 2023	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de Caila Palmer	N° de tél. 873-416-1930

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Numériseurs à grand volume qui porte le numéro ECCP-RFP-2023-2367 datée le 21 août 2023 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

La question suivante a été posée à la suite de la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question n° 1

Question : Je me demandais s'il y avait d'autres exigences pour les numériseurs. Il n'y en a aucune concernant le logiciel ou l'indexation des documents. Par exemple, comment l'utilisateur souhaite-t-il nommer le fichier, et que faut-il faire du fichier numérisé (p. ex. le verser dans un dossier ou un répertoire réseau)?

Réponse : La convention d'appellation des fichiers dépend de la catégorie d'électeurs (p. ex. les électeurs incarcérés). Tous les fichiers seront versés dans le dossier de transfert de fichiers sécurisé d'Élections Canada sur le réseau, d'où ils seront envoyés par SGTsf à nos partenaires de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) à Matane, au Québec. Le logiciel doit nous permettre de créer notre propre convention d'appellation avec horodatage et préfixes, et être capable de lire un code à barres bidimensionnel et de l'inclure dans le nom du fichier. Le logiciel doit également nous permettre de créer différents profils en fonction de la catégorie d'électeurs afin que nous puissions envoyer les bons fichiers avec un nom approprié. Un compteur indiquant le nombre de numérisations effectuées et envoyées est également nécessaire à des fins de contrôle de la qualité.

Toutes les autres caractéristiques que doivent posséder les numériseurs devraient être équivalentes à celles prévues dans la fiche technique du numériseur d'images FUJITSU fi-7900, qui est jointe au présent document à titre de référence.

2.2 Question n° 2

Question : Est-ce qu'Élections Canada pourrait reporter la date de clôture de deux semaines?

Réponse : Élections Canada accèdera à la demande de prolongation et modifiera la date de clôture de la DP indiquée sur la page couverture pour le 26 septembre 2023.

2.3 Question n° 3

Question : Serait-il envisageable pour Élections Canada d'inclure une clause de limitation de responsabilité?

Voir l'annexe E
Responsabilité

L'entrepreneur est responsable de tout dommage causé par l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents à Élections Canada ou à tout tiers. Élections Canada est responsable de tout dommage causé par lui-même, ses employés, ses agents à l'entrepreneur ou à tout tiers. Les parties conviennent qu'aucune disposition relative à la limitation de la responsabilité ou à des indemnités ne s'applique au contrat à moins d'être reproduite entièrement dans les articles de convention ou expressément prévues dans toute condition générale supplémentaire qui fait partie intégrante du contrat. Les dommages comprennent les blessures causées à des personnes (y compris les blessures entraînant le décès) ou la perte ou l'endommagement de biens (y compris les biens immobiliers) causés par ou durant l'exécution du contrat.

Réponse : Élections Canada n'ajoutera pas de clause de limitation de responsabilité au contrat pour ce produit.

2.4 Question n° 4

Question : Quelle est la taille des documents à numériser?

Réponse : Il y a des documents et des enveloppes de format légal, de format lettre et de dimensions atypiques.

2.5 Question n° 5

Question : Les documents doivent-ils être numérisés recto seulement, recto verso ou les deux?

Réponse : Les deux : seul le recto doit être numérisé dans la plupart des cas, mais certains documents doivent être numérisés recto verso.

2.6 Question n° 6

Question : Les documents doivent-ils être numérisés en couleurs?

Réponse : Oui.

2.7 Question n° 7

Question : Dans quel format les images doivent-elles être produites et où seront-elles conservées?

Réponse : Les fichiers doivent être en format PDF. Le logiciel doit ensuite les verser dans un dossier sécurisé sur le réseau d'Élections Canada. À partir de là, un fichier séquentiel les envoie par SGTSF à nos partenaires de SPAC pour la saisie des données. Pendant les élections partielles, les fichiers PDF sont stockés dans un dossier sécurisé sur le réseau d'Élections Canada et importés directement dans le SRES.

2.8 Question n° 8

Question : Avez-vous besoin d'un logiciel de numérisation, par exemple pour l'indexation ou la reconnaissance optique de caractères (ROC)?

Réponse : La ROC est nécessaire, car presque toutes les numérisations requièrent la lecture et la reconnaissance de codes à barres.

2.9 Question n° 9

Question : Est-ce qu'Élections Canada peut clarifier ses attentes quant à la soumission de rapports par les entrepreneurs sur le niveau de disponibilité minimum?

Voir l'annexe C

2.07.05 Afin d'obtenir la note de passage pour le test du niveau de disponibilité, le matériel doit atteindre le niveau de disponibilité minimum pendant 30 jours consécutifs dans les 90 jours suivant le début du test. Pendant le test du niveau de disponibilité, l'entrepreneur doit présenter à Élections Canada des rapports hebdomadaires écrits montrant le rendement du matériel ou du système par rapport au niveau de disponibilité minimum

Réponse : Les rapports sur le niveau de disponibilité minimum ne s'appliquent pas à cette exigence.

2.10 Question n° 10

Question : Est-ce qu'Élections Canada peut préciser si la garantie souhaitée s'étend de

la date de livraison à la fin du projet (31 décembre 2023) ou s'il veut une garantie d'un an? Si seuls les fournisseurs sont concernés, serait-il possible d'ajuster la période de garantie pour qu'Élections Canada réalise plus d'économies?

Voir ce qui suit : 3.01.01 Le contrat s'étendra de la date d'entrée en vigueur au 31 décembre 2023 inclusivement (« durée initiale »)

mois après l'acceptation du matériel (la « période de garantie »), le matériel sera dépourvu de tout vice de matériaux et de construction ainsi que de tout défaut de conception et conforme à tous points de vue aux exigences du contrat, y compris les spécifications et les exigences concernant le niveau de disponibilité minimum. Étant donné que des pièces de matériel peuvent être acceptées à différentes dates, la période de garantie pour différentes pièces de matériel livrées en vertu du contrat peut commencer et se terminer à différentes dates. Si le contrat prévoit que le système comprend le matériel et un logiciel sous licence et/ou un logiciel personnalisé, la période de garantie du matériel s'appliquera également aux éléments logiciel sous licence et/ou logiciel personnalisé du système et cette période plus longue s'appliquera à toutes les obligations de garantie, maintenance et soutien prévues dans les conditions générales supplémentaires Services d'élaboration ou de la modification de logiciels et Logiciels sous licence.

Réponse : Élections Canada demande une garantie d'un an.

2.11 Question n° 11

Question : Est-ce qu'Élections Canada peut préciser s'il veut seulement des services sur place? Comme le projet est pressant, il serait bénéfique d'avoir le moins d'intervenants possible pour la réparation des numériseurs, ce qui renforcerait également la sécurité.

Voir ce qui suit : 5.02.02 En ce qui a trait au service de maintenance avec retour à l'atelier, pendant la PPM tout au long de la période de maintenance du matériel, l'entrepreneur doit ramasser et retourner le matériel à l'emplacement d'Élections Canada où celui-ci était utilisé au moment où le problème est survenu. L'entrepreneur doit ramasser le matériel défectueux dans les 48 heures suivant la demande de service de maintenance d'Élections Canada. Dans les six jours ouvrables suivant la demande de service de maintenance d'Élections Canada, l'entrepreneur doit remettre le matériel en état pleinement fonctionnel et le retourner à l'emplacement d'Élections Canada où celui-ci était utilisé au moment où le problème est survenu ou effectuer un remplacement en livrant du matériel qui répond aux exigences du contrat

Réponse : Tous les travaux de maintenance (dont l'installation, le nettoyage et la configuration) seront effectués par des employés d'Élections Canada.

2.12 Question n° 12

Question : Pouvez-vous préciser si l'exigence est de 140 pages par minute ou 280 images par minute pour des documents en format de lettre?

Réponse : Notre équipement actuel traite 110 pages ou 220 images par minute. Comme nous nous attendons à ce que les volumes soient multipliés par quatre ou cinq, 140 pages par minute et 280 images par minute sont les exigences minimales pour respecter les niveaux de service.

2.13 Question n° 13

Question : Pouvez-vous préciser quelle est la capacité d'alimentation papier requise?

Réponse : Élections Canada a l'intention de conserver de petits lots de 100 à 125 pages afin de faciliter les travaux de rapprochement et d'appariement.

2.14 Question n° 14

Question : Pouvez-vous donner une estimation du volume à numériser quotidiennement avec chaque appareil?

Réponse : Pour la prochaine élection générale, nous estimons qu'il y aura environ 150 000 pages à numériser par jour.

2.15 Question n° 15

Question : Est-ce qu'Élections Canada peut indiquer quel logiciel ou service de numérisation sera utilisé pour ce projet?

Réponse : Paperstream fonctionnait bien avec les appareils précédents. Il y avait toutes les fonctions nécessaires pour accomplir les tâches requises et créer des profils distincts pour chaque type de documents.

2.16 Question n° 16

Question : Est-ce qu'Élections Canada peut préciser quels seront les flux de production pour ce projet et quels seront les programmes utilisés (ex. : logiciel de dépouillement des bulletins)?

Réponse : Élections Canada n'utilisera pas cet équipement pour le dépouillement des bulletins de vote. Il servira principalement à traiter les demandes papier des électeurs.

2.17 Question n° 17

Question : Est-ce qu'Élections Canada envisagerait d'inclure le logiciel de cryptage numérique à la présente DP? Ce logiciel est souvent offert sans frais supplémentaires et renforcerait la sécurité.

Réponse : Un logiciel de cryptage n'est pas nécessaire, car les PDF sont directement envoyés par SGTSF à nos partenaires de SPAC à Matane, au Québec. Les documents sont numérisés sur le réseau sécurisé d'Élections Canada. Le système de SGTSF offre une protection suffisante pour les informations de niveau protégé B. En outre, il faudrait que le processus de décryptage se déroule à SPAC, ce qui nécessiterait très probablement des modifications aux codes, des dépenses supplémentaires et des tests.

2.18 Question n° 18

Question : Est-ce qu'Élections Canada peut préciser si le numériseur doit être relié à un emplacement central dans un dossier réseau? Les numériseurs avec connexion USB stockent localement les données et ne sont pas aussi efficaces qu'un environnement de numérisation centralisé et sécurisé. Si les utilisateurs doivent transférer l'information d'un ordinateur personnel à un disque réseau par connexion USB, cela prendra beaucoup de temps, et pourrait mener à des erreurs et ajouter des étapes.

Réponse : Tous les numériseurs seront configurés pour verser les fichiers PDF dans un dossier sécurisé (transfert de fichiers sécurisé) sur le réseau d'Élections Canada. Un fichier séquentiel détectera alors les fichiers et les enverra par SGTSF à SPAC pour la saisie des données. Aucune clé USB n'est utilisée au cours de ce processus.

2.19 Question n° 19

Question : Comme le contrat se termine le 31 décembre et que de nouveaux appareils sont requis, nous aimerions nous assurer que la demande de propositions vise l'achat et non la location de numériseurs.

Réponse : La demande de propositions en question porte sur l'achat de trois numériseurs à grand volume.